

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune d'ARS-SUR-MOSELLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) EN FORME DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté en date du 08 février 2017, le Maire d'ARS-SUR-MOSELLE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan d'Occupation des Sols (POS) en forme de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur Guillaume FOTRE, Chargé d'études en urbanisme, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de STRASBOURG et Madame Nicole FRIEDRICH, retraitée de l'enseignement, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera du 08 mars 2017 au 10 avril 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00), en Mairie d'ARS-SUR-MOSELLE 1, Place Franklin Roosevelt 57130 ARS SUR MOSELLE.

Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie d'ARS-SUR-MOSELLE, les :

- * lundi 13 mars 2017, de 15 h 00 à 17 h 00 ;
- * vendredi 24 mars 2017, de 15 h 00 à 17 h 00 ;
- * lundi 10 avril 2017, de 10 h 00 à 12 h 00.

Le dossier d'enquête dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés et consultables en Mairie d'Ars-sur-Moselle aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, pendant toute la durée de l'enquête.

La version numérique du dossier sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : www.ville-arssurmoselle.fr onglet « Urbanisme/Environnement ».

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie d'Ars-sur-Moselle aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le rapport de présentation du PLU. Un résumé non technique de l'évaluation environnementale est joint au dossier soumis à l'enquête publique.

L'autorité environnementale a été consultée en date du 07/12/2016 sur le projet de PLU arrêté. Elle dispose d'un délai de trois mois à compter de cette date pour émettre un avis qui sera ajouté au dossier d'enquête publique. A défaut de s'être prononcée dans ce délai, l'autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler (une information sur cette absence d'avis figure sur son site internet).

Les observations sur le projet de révision générale du Plan d'Occupation des Sols (POS) en forme de Plan Local d'Urbanisme (PLU) pourront être consignées :

sur le registre d'enquête déposé en mairie d'Ars-sur-Moselle

par écrit à la mairie d'Ars-sur-Moselle au nom de Mr le Commissaire-Enquêteur (Monsieur le commissaire enquêteur – enquête publique révision générale du POS en PLU – 1, Place Franklin Roosevelt – 57130 ARS SUR MOSELLE)

par courriel à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : ce57.fotre@free.fr

qui les visera et les annexera au dit registre.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture dès qu'ils auront été transmis en mairie.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARS-SUR-MOSELLE est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la révision générale du Plan d'Occupation des Sols en forme de Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le Maire,
Bruno VALDEVIT